

REF: AT/DOT/SDT/ 245/2023.

LAGHOUAT LE : 06 JUIN 2023

A: Monsieur Le Gérant de l'entreprise
ETB Benbarek Azzedine
Cité 56 Logts M'hafir-Laghouat

OBJET : Mise en demeure N° 01.

ODS N° : 68 /2023.

Contrat N° : 34/2021 du 04/05/2021

Projet : Travaux Pose Cable FO FTTH (ODN)-Cité 50/500 logts -Aflou

-Vu le Procès verbale de réception provisoire des travaux (avec réserve) établi le 28/05/2023.

-Vu la visite de l'équipe technique en date du 06/06/2023.

J'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure suite a votre retard lors de la levée des réserves relatives aux travaux susvisé en objet et ce malgré le délai accordé lors de la réception provisoire du 28/05/2023,Ce qui constitue un non-respect de vos engagement envers l'entreprise

A cet effet, Je vous invite à prendre toutes les disposition nécessaires pour la levée des réserves dans un délais de 8 jours, Le cas échéant Algérie Télécom se réserve tous les droits d'appliquer la réglementation en vigueur .



Le Directeur



Directeur opérationnel des
télécommunications de Laghouat
BOUTASSOUNA Yacine